



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quinzième session

Rome, 22 - 23 avril 2002

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

1. À l'issue de ses soixante-seizième et soixante-dix-septième réunions tenues le 15 mars 2002 et le 17 avril 2002, le Comité d'audit souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur les questions ci-dessous.

Examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 2001

2. Le comité a examiné les états financiers du FIDA pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2001. Il a pris note avec satisfaction de l'opinion du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, qui a considéré que les états financiers présentaient de façon fidèle la situation financière du FIDA, les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie, en accord avec les normes comptables internationales.

3. Le Secrétariat a relevé divers points importants dans les états financiers:

Placements

Les placements ont accusé une perte nette de 43,0 millions de USD en 2001, contre une perte nette de 47,0 millions de USD en 2000. La situation s'est donc améliorée et la nouvelle politique consistant à réduire la part des actions dans les placements est actuellement mise en place.

Produit des prêts

Le produit des prêts se chiffrait à 42,3 millions de USD en 2001 contre 44,3 millions de USD en 2000.

Total des charges d'exploitation

Les dépenses effectives ont atteint 49 240 000 USD en 2001, alors que le montant inscrit au budget approuvé était de 52 331 000 USD.



Encaisses bancaires

Les encaisses bancaires en monnaie convertible s'établissaient au 31 décembre 2001 à 71,7 millions de USD, y compris les fonds détenus par les gestionnaires extérieurs en vue de leur placement.

Actif

L'actif total est passé de 5 458 millions de USD en 2000 à 5 206 millions de USD au 31 décembre 2001.

Statistiques opérationnelles

Les décaissements de prêts sont passés de 285,0 millions de USD en 2000 à 299,6 millions de USD en 2001. Les remboursements au titre du principal des prêts sont tombés de 132,9 millions de USD à 128,04 millions de USD. Les décaissements de dons sont restés inchangés, soit 27,0 millions de USD. L'année 2001 s'est soldée par des sorties nettes de ressources de 158,0 millions de USD.

4. Lors des débats sur les états financiers, le comité a pris note des points suivants:
 - a) Les principales causes de la baisse de l'actif net du Fonds sont les suivantes: premièrement, la constitution d'une provision pour dépréciation latente des prêts de 72 millions de USD conformément à la norme comptable internationale n° 39; deuxièmement, la provision cumulée au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés de 189 millions de USD; et troisièmement les pertes de change.
 - b) Les pertes nettes sur les placements comprenaient une moins-value réalisée nette sur les actions, de 87 millions de USD. Le Secrétariat a expliqué que ces pertes/gains réalisés ou latents sur les placements traduisaient l'évolution de leur valeur boursière. Les gestionnaires de placements gèrent activement le portefeuille du FIDA et prennent en compte la position globale de chaque portefeuille sur le marché. C'est pour cette raison qu'ils peuvent vendre des actions pour améliorer la position s'ils estiment, par exemple, que la valeur des actions qu'ils détiennent va baisser. Les marchés d'actions restent instables et les gestionnaires peuvent décider de faire une opération à perte pour effectuer des placements dans des compartiments plus stables. Un document exposant en détail les plus-values et les moins-values réalisées sur les actions a été présenté au comité à sa réunion d'avril. Le Secrétariat a expliqué que l'analyse fait ressortir une forte corrélation entre le rendement cumulé du portefeuille d'actions du FIDA et la référence, et que l'on peut démontrer que les gestionnaires extérieurs de placements en actions n'auraient pas obtenu de meilleurs résultats s'ils avaient conservé les titres qu'ils détenaient en début d'année. Il n'y aurait pas eu de moins-value réalisée, mais les moins-values latentes en auraient augmenté d'autant.
 - c) Le Comité s'était demandé pour quelle raison les options d'achat ouvertes étaient si nombreuses ainsi qu'il ressortait de la note 3 sur les états financiers. Le Secrétariat a expliqué que l'achat d'options permettait de réduire les risques et de protéger le portefeuille pour une dépense au comptant très faible.
 - d) Il a été noté que dans le tableau "Budget approuvé pour 2001 au regard des dépenses effectives" (annexe 3), le budget pour 2001 était plus élevé que les dépenses effectives de 2000, bien qu'il ait été établi sur la base d'une croissance zéro. Le Secrétariat a expliqué que, même si le nombre de postes n'avait pas augmenté, le budget était plus élevé en raison des répercussions des variations de change sur les traitements des services généraux qui sont versés en liras italiennes/Euro. En outre, le budget prenait en compte

les augmentations de traitement à prévoir obligatoirement en application du barème des Nations Unies. Le comité a également noté que, dans un certain nombre de cas, les dépenses effectives correspondaient exactement au montant inscrit au budget, ce qui n'était pas courant. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait là de cas où les crédits budgétaires avaient été entièrement utilisés. D'autres différences entre le budget et les dépenses effectives s'expliquaient par le reclassement d'agents titulaires de contrats temporaires de courte durée dans la catégorie du personnel bénéficiant de contrats à durée déterminée.

5. Le Comité recommande que le Conseil d'administration entérine les états financiers du FIDA pour 2001 afin qu'ils soient présentés à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

Structure, activités et mandat du Comité d'audit

6. Comme il l'avait indiqué dans son rapport de décembre au Conseil d'administration, le Comité d'audit, dans le cadre de l'étude de ses fonctions, a examiné sa structure, ses activités et son mandat en vue de fournir au Conseil d'administration des avis sur un plus large éventail de questions financières. Le comité a souligné que l'élargissement de son mandat visait à renforcer la gouvernance du Fonds en apportant un surcroît de valeur aux délibérations du Conseil sur les questions financières. Le comité a établi une proposition qui sera débattue avec la direction du Fonds. Il a demandé au Secrétariat de lui fournir des informations sur le coût et les modalités de cette proposition. Le Comité présentera au Fonds une proposition formelle en septembre.

Examen de la fonction d'audit interne

7. Le président a rappelé que la fonction du Comité d'audit était: "de s'assurer que le Fonds disposait d'une fonction efficace et efficiente d'audit interne".

8. Le Secrétariat a présenté le document sur les activités et les plans du Bureau d'audit interne, qui expose en détail les activités afférentes à 2001, le programme de travail et l'examen de la mise en oeuvre des recommandations du Bureau d'audit interne.

9. Six audits programmés ont été approuvés pour 2001, dont quatre sont en cours d'exécution et deux autres ont été reportés à 2002. Ce report a été rendu nécessaire par le manque d'effectifs, mais il est prévu que le poste d'auditeur sera rempli au deuxième semestre de 2002.

10. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le faible niveau d'application des recommandations du Bureau d'audit interne. Le Secrétariat a expliqué que des mesures avaient été prises pour assurer que les recommandations soient mieux suivies d'effet, notamment la présentation des principales questions soulevées par l'audit à la haute direction pour qu'elle les entérine et décide qui sera chargé de l'exécution.

11. Le Secrétariat a assuré au comité que l'examen de la fonction d'audit interne serait considéré comme prioritaire et qu'un rapport intérimaire lui serait présenté à sa réunion de septembre.

Recommandation relative à la nomination du Commissaire aux comptes

12. À sa soixante-quinzième réunion, tenue le 3 décembre 2001, le comité a décidé qu'un nouvel appel d'offres serait lancé pour l'audit annuel du FIDA et des fonds à vocation spéciale qui sont placés sous son administration. Le processus d'appel d'offres, exposé de façon détaillée en annexe, est maintenant achevé. Le processus d'appel d'offres est exposé de façon détaillée à l'annexe 2. Le comité recommande que PricewaterhouseCoopers soit reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes. Cette reconduction ferait l'objet d'un contrat qui serait mis au point et convenu en septembre.

2002, après examen par le Comité d'audit de la note du Commissaire aux comptes sur la planification stratégique de l'audit de 2002. Conformément à la "règle de cinq ans" établie en 1998, qui prévoit l'examen à partir des principes de base de la nomination du Commissaire aux comptes, le mandat de PricewaterhouseCoopers serait considéré comme ayant une durée de cinq ans, sous réserve que ses services soient satisfaisants. Le processus de reconduction annuelle permettrait au Conseil d'administration comme c'est actuellement le cas, de rechercher ailleurs, s'il le souhaitait, des services d'audit externe avant le terme de cette période. En pratique, le changement de commissaire aux comptes comporte des coûts et des risques non négligeables et la nécessité de procéder à un tel changement devrait donc être étudiée très soigneusement.

Question de la responsabilité limitée

13. À sa soixante-quinzième réunion, le comité a examiné la question de la responsabilité limitée du Commissaire aux comptes. Le Conseiller juridique a indiqué à la réunion quel recours le FIDA aurait au cas où le Commissaire aux comptes ne remplirait pas ses fonctions. Le contrat actuel du FIDA avec le Commissaire aux comptes relève de la législation italienne et toute action en justice devrait donc être intentée en conséquence. Au cas où il déciderait d'engager des poursuites, le FIDA devrait demander que l'immunité dont il jouit soit levée. Le Conseiller juridique a préconisé que, lorsqu'il établirait le nouveau contrat avec le Commissaire aux comptes, le FIDA s'efforcerait d'obtenir la suppression de la clause de responsabilité limitée ou, à défaut, d'y prévoir une clause d'arbitrage. Le comité a suggéré qu'avant que le nouveau contrat ne soit signé on ait obtenu des informations sur les ressources financières et les contrats d'assurance du Commissaire aux comptes.

Droits de garde et proposition concernant le Dépositaire mondial et les services auxiliaires

14. À sa soixante-treizième réunion en avril 2001, le comité a décidé que les services de garde devraient faire l'objet d'un nouvel appel d'offres. En conséquence, un appel d'offres concernant le dépositaire mondial et les services auxiliaires a été adressé à huit sociétés en septembre 2001 et, au 30 octobre, sept soumissions avaient été reçues. Les six membres de l'équipe d'évaluation technique ont proposé à l'unanimité, le 28 mars 2002, la liste restreinte de trois candidats aux fins d'évaluation finale.

15. La visite prévue sur place devrait être terminée pour la mi-mai 2002, et la sélection finale sera faite à la fin du même mois.

16. Le comité a pris note du fait que State Street avait mis un temps inacceptablement long à fournir des informations détaillées sur les droits de garde qu'elle facture. C'est là un élément dont il faudrait tenir compte lors de l'évaluation. Tous les candidats inscrits sur la liste restreinte devraient être invités à fournir des informations détaillées analogues sur les droits envisagés.

17. Le Secrétariat a présenté la ventilation détaillée des 2,4 millions de USD qui ont été versés à State Street en 2001 au titre des frais de garde. Les services principaux, dont le montant s'élève à 2,1 millions de USD, se décomposent comme suit: frais de comptabilité et d'administration (10%), frais de garde (37%) et coûts de transaction (53%).

Rapports sur les audits de projet

18. Le Secrétariat a présenté le document concernant les rapports sur l'audit des projets qui analyse le taux actuel de présentation de rapports d'audit et présente des recommandations visant à améliorer les procédures relatives à leur réception et à leur examen. Le Secrétariat a fait observer qu'il s'était



engagé à améliorer les procédures et que les deux documents suivants étaient actuellement en cours de mise au point:

- Guidelines on Project Audits for IFAD Loans (Lignes directrices relatives aux audits de projets pour les prêts du FIDA)
- Operational Procedures for Project Audit (Procédures opérationnelles relatives à l'audit des projets)

19. Le comité a pris note du document et demandé qu'un rapport intérimaire annuel sur la base d'objectifs de performance lui soit présenté. Le comité a également pris note du caractère commercial des relations entre le FIDA et les institutions coopérantes. Ces relations devraient donc donner lieu à des contrats qui spécifieraient clairement les services que les institutions coopérantes seraient censées fournir et prévoiraient des sanctions en cas de non-exécution.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FIDA RAPPORT SUR L'ÉVALUATION

Introduction

1. À sa soixante-quinzième réunion, tenue le 3 décembre 2001, le Comité a examiné la question de la rotation du Commissaire aux comptes en se fondant sur un document établi par le Secrétariat. Le Comité a décidé d'inviter des cabinets d'audit indépendants, de réputation internationale, à soumettre des offres pour l'audit annuel du FIDA et des fonds à vocation spéciale qui sont placés sous son administration. Le comité a également décidé que le Commissaire aux comptes en fonction, PricewaterhouseCoopers, devrait être admis à soumissionner.

2. La présente note rend compte du processus d'évaluation et présente une recommandation au Conseil d'administration.

Le processus d'appel d'offres

3. Le principal critère de qualification retenu était que les cabinets soient de renommée internationale et qu'ils aient un bureau à Rome. L'appel d'offres a été lancé le 21 février 2002 et le délai pour le dépôt des offres a été fixé au 28 mars 2002, à 16 h 30, heure de Rome.

4. Le Comité d'audit a examiné l'état d'avancement de l'appel d'offres à sa soixante-seizième réunion tenue le 15 mars 2002. Des exemplaires de la demande d'offre de services d'audit ont été distribués aux membres du comité au cours de la réunion.

5. Conformément à la procédure régissant les appels d'offres, le Secrétariat a constitué une commission d'évaluation chargée d'évaluer les offres écrites.

Le système d'évaluation

6. Le système d'évaluation est fondé sur celui des autres institutions des Nations Unies, en particulier celles qui sont établies à Rome et viennent de procéder à une opération analogue, et les autres IFI.

Évaluation des propositions techniques

7. Sous les auspices du Bureau d'audit interne et conformément aux procédures internes du FIDA relatives à la passation des marchés, les propositions techniques reçues dans les délais prescrits ont été ouvertes et validées le 28 mars 2002.

8. Trois cabinets, Deloitte & Touche S.p.A., PricewaterhouseCoopers S.p.A. et Reconta Ernst & Young S.p.A., ont répondu à l'appel d'offres. KPMG a indiqué qu'il serait intéressé par un futur appel d'offres, mais qu'il n'était pas actuellement en mesure de présenter une proposition professionnellement valable.

9. Les propositions techniques ont été distribuées aux membres de la Commission d'évaluation, qui les ont notées individuellement avant de se réunir, le 3 avril, pour examiner chaque proposition et confirmer les notes attribuées.

Exposé oral

10. Les trois cabinets ont été invités à présenter un exposé oral le 10 avril. Le président du Comité d'audit a assuré la présidence des trois séances, ainsi que de l'étude des propositions de prix et de l'examen des conclusions et recommandations. En prévision des exposés oraux, la Commission d'évaluation a examiné les questions et les domaines sur lesquels les candidats devraient fournir des éclaircissements et des informations supplémentaires. Chaque candidat a eu deux heures, soit de 45 minutes à une heure pour l'exposé et une heure pour les questions et réponses. Pour assurer la cohérence avec la demande d'offre de service, les questions ont été regroupées sous les quatre rubriques générales suivantes: a) le cabinet; b) l'équipe d'audit; c) l'approche de l'audit et d) la communication avec le FIDA.

11. Les trois candidats ont fait leur exposé oral séparément. La commission a posé les questions qu'elle a jugées nécessaires pour clarifier l'exposé et les réponses apportées. Après chaque exposé, la commission a immédiatement procédé à la notation et à l'examen de l'exposé.

Évaluation des proposition de prix

12. Sous les auspices du Bureau d'audit interne et conformément aux procédures internes du FIDA en matière de passation des marchés, les propositions de prix ont été ouvertes et validées le 11 avril 2002. Le même jour, les propositions de prix ont été distribuées aux membres de la Commission d'évaluation en vue de leur classement. La commission a examiné le prix global, le prix horaire et l'ensemble de compétences proposées par chaque candidat et attribué une note selon un barème agréé.

Notes globales

13. Après avoir examiné les propositions de prix le 11 avril, la Commission d'évaluation a attribué les notes globales. Sur un total de 780 points, PricewaterhouseCoopers a obtenu la note la plus élevée, soit 655,5 points. Deloitte & Touche s'est classé deuxième, avec 598,5 points. Reconta Ernst & Young est arrivé en troisième position avec 369,5 points.

Conclusion et recommandation

14. Sur la base de l'examen des propositions techniques, des exposés oraux, des propositions de prix et de la recommandation de la Commission d'évaluation, le Comité d'audit recommande que PricewaterhouseCoopers soit reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes du FIDA pour un nouveau mandat. Cette nomination devrait être sanctionnée par un contrat qui sera réglé et convenu avec le Comité d'audit en septembre 2002, sur la base de la note de planification stratégique de PricewaterhouseCoopers à l'audit de 2002.

15. Le Comité d'audit recommande en outre que, sous réserve d'une performance satisfaisante, le mandat de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes soit réputé avoir une durée de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à la date du prochain examen de la question de la rotation aux termes de la "règle des cinq ans" établie en 1998. En pratique, il ne s'agit là que d'une règle informelle puisque formellement le commissaire aux comptes est nommé chaque année sur décision du Conseil d'administration. (Un membre du comité a exprimé sa préférence pour un mandat de quatre ans au lieu de cinq.)

16. Il pourrait être opportun d'avancer la reconduction annuelle du Commissaire aux comptes de septembre à avril. Pratiquement, il ne serait pas possible de faire un tel changement avant avril 2003. Le comité examinera la question à sa réunion de septembre.